

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3656

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Rhodanos - Convention financière d'application avec le CNRS Rhône-Auvergne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par rapport séparé, dans le cadre du pôle de compétitivité chimie-environnement, il a été présenté au Conseil, le projet de recherche et développement Rhodanos autorisant monsieur le président à signer la convention-cadre à intervenir avec l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer le CNRS Rhône-Auvergne, partenaire du projet Rhodanos à hauteur de 0,771 M€ comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 0,154 M€ en 2006, représentant 20 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,
- 0,257 M€ en 2007, représentant 33,33 % de la participation financière accordée,
- 0,257 M€ en 2008, représentant 33,33 % de la participation financière accordée,
- 0,103 M€ en 2009, soit le solde de la participation financière accordée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et le CNRS Rhône-Auvergne.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 0,154 M€ au CNRS Rhône-Auvergne au titre de l'année 2006 et les versements d'une subvention de 0,257 M€ au titre de l'année 2007, de 0,257 M€ au titre de l'année 2008 et de 0,103 M€ au titre de l'année 2009.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1 295 et à inscrire en 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,